

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



LIBRE PENSÉE

LA

PETITE REVUE

BI-MENSUELLE

Economie Politique et Sociale
Philosophie, Littérature
Sciences et Arts

Administration : 36, rue St-Laurent
MONTREAL

Boite de Poste 2177

Tél. Main 2256

Abonnement : \$1.00 par année

No. 15

5 AOUT 1900

Vol II.

LA PETITE REVUE

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vol. II

MONTRÉAL, 5 AOUT 1900

N° 15

L'ABBÉ BRUYÈRE

A plusieurs reprises nous avons parlé d'un scandale, réel ou apparent, provoqué par M. l'abbé Bruyère, (et non Brière) vicaire de la paroisse St-Éusèbe, à Montréal. Dans notre dernier numéro, nous annoncions à nos lecteurs que nous faisons une enquête sur les faits que la clameur publique, au moins dans sa paroisse, portait contre le dit abbé Bruyère, et nous ajoutions : " Selon le résultat de notre enquête, nous proclamerons l'innocence ou l'indignité de cet homme, sans nous préoccuper du plaisir ou de l'ennui que cela pourra causer à ses confrères ou à ses administrés."

C'était là un engagement formel de bonne foi de notre part. Malheureusement nous ne pouvons pas le tenir, puisque M. l'abbé Bruyère a immobilisé notre plume en nous traduisant devant la Cour criminelle pour diffamation.

Du moment que l'affaire prend cette tournure, nous réservons nos paroles pour une autre tribune et nous ne parlerons de M. l'abbé Bruyère à nos lecteurs qu'autant que les faits les intéressant seront dans le domaine public. Ceci pour ne pas entraver le cours de la justice, qui est saisie contre nous par l'abbé Bruyère, alors que celui-ci est attaqué devant la juridiction civile par un de ses paroissiens.

Voici la déclaration de celui qui se plaint de notre adversaire, et nous certifions que les lignes qui suivent sont la copie servile du document public déposé au greffe de la cour.

PROVINCE DE QUÉBEC }
District de Montréal. }

COUR SUPÉRIEURE.

Alphonse Roy dit Desjardins,

Demandeur.

vs.

Joseph Edmond Bruyère,

Défendeur.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

1o Il est marié (depuis 8 ans avec Mary Sweeney).

2o Aux dates ci-après mentionnées il habitait comme paroissien avec sa dite épouse, la paroisse St-Eusèbe, en la cité de Montréal, où se sont produits les faits ci-dessous ;

3o Le défendeur, qui est prêtre, était vicaire dans la dite paroisse ;

4o Depuis environ une année et notamment dans le cours du mois de novembre et décembre 1899 et janvier, février, mars, avril et mai 1900, le défendeur a mis tout en œuvre pour s'emparer illégitimement de la femme du demandeur.

5o Le défendeur, dans le but susdit, s'est faufilé dans l'intérieur du domicile conjugal, y pénétrant d'abord grâce à sa position de prêtre, puis se faisant le visiteur quotidien de la dite femme du demandeur, l'entourant chaque jour d'attentions étroites et suivies, faisant peu à peu la noce avec elle, c'est-à-dire lui offrant et consommant avec elle en quantité exagérée des liqueurs enivrantes ; il a fini par ériger ses visites en système et à devenir son compagnon de chaque jour et prendre l'habitude de s'introduire chez le demandeur après le départ de ce dernier pour son travail, pour n'en partir qu'à la veille de son retour.

6o Le défendeur a ainsi systématiquement triomphé de la vertu de la femme du demandeur et a fini par en faire sa maîtresse.

7o Le demandeur, qui jusque là avait vécu en parfaite intelligence avec sa femme, la vit peu à peu se détourner de lui et lui devenir même hostile.

8o Les menées insidieuses du défendeur et son indigne conduite se sont produites notamment au cours du mois de mai dernier, pendant lequel mois le dit défendeur est allé tous les jours, ou peu s'en faut, au domicile du demandeur pendant les heures de travail de ce dernier et y a passé les jours presque entiers.

9o Le demandeur averti par ses voisins de cet état de choses en ayant fait reproche à son épouse, cette dernière leva subitement le masque ; elle déserta le domicile conjugal, s'en retira sans autorisation préalablement obtenue et fit signifier à son mari, le demandeur, une requête pour ester en justice en séparation de corps.

10o Le ménage du demandeur se trouva ainsi détruit et sa femme, entièrement détachée de lui, est devenue hostile au demandeur et irrécyclable avec sa première vie heureuse et paisiblement honnête.

11. Tout ceci est dû au fait et à la faute du défendeur qui s'est rendu maître de son domicile et de sa femme de façon à lui enlever entièrement son affection.

12o La conduite du défendeur au domicile du demandeur et ses relations avec sa dite femme ont causé un scandale retentissant dans toute la paroisse de St-Eusèbe qui a complètement ruiné la réputation de la femme du demandeur dans toute la localité, a fait passer le de-

mandeur pour un mari déchu, l'a couvert de ridicule et l'a profondément blessé dans ses sentiments légitimes et dans son honneur.

130 Dans ces circonstances, le défendeur, devenu maître de la femme du demandeur a même réussi à la faire agir contre le demandeur et à prendre parti contre lui.

140 Pour toutes ces raisons, par suite de l'immixtion du défendeur dans son ménage, par suite des relations illégitimes qu'a nourries le défendeur avec sa femme, par suite du scandale qui en est résulté, par suite de la perte de la réputation de sa femme, par suite de l'injure qu'il en a reçue et du ridicule dont il en a été couvert, le demandeur a souffert des dommages incalculables qu'il consent néanmoins à réduire à la somme de cinq mille dollars courant.

Pourquoi il demande jugement contre le défendeur pour cette somme avec dépens, le demandeur se réservant de demander ultérieurement la contrainte par corps, s'il y a lieu.

Montréal, 23 juillet 1900.

..*

Ce document entamait l'affaire ; il en fallait un autre pour la terminer. Le voici :

PROVINCE DE QUÉBEC {
District de Montréal }

COUR SUPÉRIEURE.

Alphonse Roy dit Desjardins,

Demandeur,

vs

Joseph Edmond Bruyère

Défendeur.

Je soussigné, Alphonse Roy dit Desjardins, le demandeur en cette cause, déclare par les présentes me désister de la présente action contre le défendeur, ayant constaté depuis l'institution et la signification d'icelle que j'avais fait erreur et que les informations qui m'avaient été fournies concernant les accusations portées par les allégations de ma demande étaient fausses et motivées par des intérêts personnels et au détriment de mon bonheur domestique, avec dépens et en demande acte.

Montréal, 15 août 1900.

Signé : ALPHONSE ROY DIT DESJARDINS.

L. BÉDARD,

Témoin.

Ajouter un seul mot à ce joli style ce serait gâter le morceau. Que chacun le savoure donc selon son goût.

L'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE

Cette espèce d'intolérance est la plus dangereuse. L'amour du pouvoir en est le motif, et la religion le prétexte. Que punit-on dans l'hérétique ou l'impie ? l'homme assez audacieux pour penser d'après lui, pour croire plus à sa raison qu'à celle des prêtres et pour se déclarer leur égal. Ce prétendu vengeur du ciel ne l'est jamais que de son orgueil humilié. Le prêtre est le même dans presque toutes les religions.

Aux yeux d'un muphti comme à ceux d'un bonze, un incrédule est un impie que doit frapper le feu du ciel, un homme qui, destructeur de la société, doit être brûlé par elle.

Pendant aux yeux du sage, ce même incrédule est un homme qui ne croit pas au conte de ma mère l'oie. Mais que manque-t-il à ce conte pour être une religion ? Rien ; sinon qu'un grand nombre de gens en soutiennent la vérité.

Se peut-il que des hommes couverts des haillons de la pénitence et du masque de la charité, aient en tous temps été les plus atroces ? Quoi ! l'amour de la tolérance ne lut point encore ? Quoi ! des gens honnêtes se haïssent et se persécutent sans honte pour des disputes de mots, souvent pour le choix des erreurs, et parce qu'ils portent les noms divers de Luthériens, de Calvinistes, de Catholiques, de Mahométans, etc.

En anathématisant le kalender ou le derviche, le moine ignore-t-il qu'aux yeux de ce derviche, le vrai impie, le vraie scélérat, est ce chrétien, ce pape, ce moine qui ne croit pas à Mahomet ? Faut-il qu'éternellement condamnée à la stupidité, chaque secte approuve en elle ce qu'elle déteste dans les autres ?

Qu'on se rappelle quelquefois la parabole ingénieuse d'un peintre célèbre. Transporté, dit-il, en rêve aux portes du paradis, le premier objet qui frappe mes yeux est un vieillard vénérable : à ses clefs, à sa tête chauve, à sa longue barbe, je reconnais saint Pierre. L'apôtre se tient sur le seuil des portes célestes. Une foule de gens s'avancent vers lui. Le premier qui se présente est un papiste. J'ai, lui dit-il, toute ma vie été dévot et cependant assez honnête homme. Entre donc, répond le saint, et place-toi au banc des catholiques. Vient après un réformé, il lui présente la même réquête ; il en reçoit la même réponse ; place-toi, dit le saint, parmi les réformés. Arrivent ensuite des marchands de Smyrne, de Bagdad, de Bazora, etc. Ils étaient musulmans, avaient toujours été vertueux, et saint Pierre leur fit prendre place parmi les musulmans. Enfin, vient un incrédule. Quelle est ta secte, demande l'apôtre ?

D'aucune, monseigneur ; j'ai cependant toujours été honnête. Tu peux donc entrer ; mais où te mettre ? choisis toi-même près de ceux qui te paraissent les plus raisonnables.

Plût au ciel qu'éclairé par cette parabole, on ne prétendit plus commander aux opinions des autres ! Dieu veut que la vérité soit la récompense de l'examen. Les prières les plus efficaces pour en obtenir la connaissance, sont, dit-on, l'étude et l'application. O moines stupides ! avez-vous jamais fait cette prière ?

Qu'est-ce que la vérité ? Vous l'ignorez, et vous persécutez celui qui, dites-vous, ne la connaît pas, et vous avez canonisé les dragonnades des Cévennes, et vous avez élevé à la dignité de saint, un Dominique, un barbare qui fonda le tribunal de l'inquisition et massacra les Albigeois, et sous Charles IX, vous faisiez aux catholiques un devoir du meurtre des réformés ; et dans ce siècle enfin si éclairé, si philosophe, où la tolérance recommandée dans l'évangile devrait être la vertu de tous les hommes, il est des Caveiracs qui traitent la tolérance de crime et d'indifférence pour la religion, et qui voudraient revoir encore ce jour de sang et de massacre, ce jour de Saint-Barthélemy, où l'orgueil sacerdotal se promenait dans les rues commandant la mort des Français. Tel le Sultan suivi du bourreau, parcourt les rues de Constantinople demandant le sang du chrétien qui porte la culotte rouge. Plus barbares que ce sultan, c'est vous qui distribuez aux chrétiens des glaives pour s'entr'égorgers.

O Religions (quelles que vous soyez) vous êtes toutes d'un ridicule palpable ! encore si vous n'étiez pas ridicules, l'homme d'esprit ne relèverait point vos absurdités (1). S'il s'en fait un devoir, c'est que ces absurdités dans des hommes armés du glaive de l'intolérance, sont un des plus cruels fléaux de l'humanité.

HELVÉTIUS.

(1) On ne porte point sur les religions l'œil attentif de l'examen, sans concevoir le dernier mépris pour l'espèce humaine en général et pour soi-même en particulier. Quoi, se dit-on, il a fallu des milliers d'années pour désabuser des hommes des contes de paganisme ! Quoi les Juifs et les Guèbres conservent encore leurs erreurs ! quoi ! les Musulmans croient encore à Mahomet et seront peut-être des milliers d'années à reconnaître la fausseté du Koran ? il faut donc que l'homme soit un animal bien imbécile et bien crédule, et qu'enfin notre planète, comme l'a dit un sage, soit le Bedlam, ou les petites maisons de l'univers !

A restaurant.—Un client constate que le garçon a la figure couverte de boutons.

—Vous avez de l'eczéma ? demande-t-il.—Non, monsieur, reprend le garçon, il n'en reste plus.

LA SAINTE ENFANCE

Les sinistres événements qui se déroulent en Chine ont fait sortir des coins poussiéreux des bibliothèques les ouvrages se rattachant à cet étrange pays. Poussé par la curiosité, nous avons exhumé de " La Cité Chinoise " un livre consciencieux, publié à Paris, en 1885, par M. G. Eug. Simon, ancien consul de France en Chine, et nous en reproduisons ici quelques pages se rattachant à l'œuvre inqualifiable connue dans toutes les écoles de la catholicité sous le nom de " Sainte-Enfance. "

" Une autre forme de la justice, c'est l'assistance due aux déshérités de ce monde. Quoique moins nombreux que dans aucun pays de l'Europe, il y en a pourtant en Chine ; aucune société humaine n'est parfaite ; on rencontre dans tous les pays, des infirmes, des sourds, des aveugles, des muets. Ils ne sont pas plus oubliés qu'ailleurs ; j'ajouterai même que les établissements où on les recueille, fondés et entretenus soit par l'Etat, soit par des sociétés particulières, pourraient, sous bien des rapports, servir de modèles à des pays où l'on sacrifie plus à l'apparence, au faste des monuments, qu'à la commodité des malades. C'est ainsi que j'ai vu des établissements hospitaliers chinois mettre à la disposition de chacun de leurs pensionnaires un petit enclos, deux chambres avec la faculté de se faire soigner par un de leurs parents. Il en est de même des enfants abandonnés. Mais, à propos des enfants abandonnés, on a tant et si mal parlé de ce grave sujet, et l'on en parle encore si mal, qu'on me saura gré d'en dire quelque mots.

" A entendre les agents de la Société de la Sainte-Enfance, pour l'appeler par son nom, l'infanticide serait, en Chine, élevé à la hauteur d'une véritable institution, tolérée ou même autorisée par les lois. Le mépris de la vie humaine y serait porté à un tel degré que les parents auraient l'habitude de jeter aux pourceaux ceux de leurs enfants dont ils regarderaient l'existence comme un embarras. On a pu voir des images qui illustrent ces récits et que l'on fait circuler dans les écoles catholiques. Il y a encore dans quelques églises des bannières décorées de ces mêmes images, que l'on promène dans certaines occasions. Plusieurs missionnaires du siècle dernier, et d'autres qui vivent aujourd'hui, ont cependant maintes fois protesté contre ces abominables calomnies. Je puis, notamment, citer une lettre d'un jésuite, le P. Amyot, publiée vers 1790 dans le quatrième volume des *Mémoires concernant les Chinois*, qui aurait dû faire monter le rouge de la honte aux inventeurs de la légende des petits Chinois. Mais cette légende rapporte à la Sainte-Enfance cinq à six millions par an, et il paraît qu'il est dur d'y renoncer.

" Quant à moi qui ai passé dix ans en Chine, qui ai parcouru le pays du nord au sud et de l'est à l'ouest, je déclare qu'il n'a jamais été

à ma connaissance qu'un infanticide ait été commis, soit dans les localités que j'ai visitées ou habitées, soit dans les localités voisines. Je ne dis pas cependant qu'il n'en ait jamais été commis et qu'il ne s'en commette jamais. Mais j'affirme que ce crime est beaucoup moins fréquent en Chine qu'en France, et que conclure d'un fait possible, mais accidentel ou involontaire, d'un enfant dévoré par un porc à un fait habituel ou volontaire, est, je ne saurais trop le répéter, une abominable et infernale calomnie ; et en la stigmatisant d'une façon aussi énergique, je ne crains point d'être démenti par aucun des Européens qui connaissent la Chine autrement que par les racontars de gens superficiels ou intéressés. D'ailleurs il y a des faits, des faits matériels, qui démentent ces récits et qui, seuls, devraient les faire repousser si l'on se donnait la peine d'y réfléchir un peu. Et d'abord comment pourraient-ils s'accorder avec l'augmentation incessante de la population chinoise ! Elle était de 360 millions en 1812 : elle est de 537 millions aujourd'hui. Il me semble que le démenti est péremptoire. Puis d'où viennent en général les infanticides ? De la misère et des naissances en dehors des mariages, n'est-il pas vrai ? Or on a vu, il n'y a qu'un instant, ce qu'il fallait penser de la misère ou du bien être des Chinois ; et s'il était nécessaire d'en donner une autre mesure, je dirais que nulle part ailleurs peut-être il n'existe aussi peu de mendiants qu'en Chine. A Pékin il y en a certainement beaucoup, et leurs importunités sont des plus repoussantes, mais ils sont loin des 400,000 indigents assistés de Paris, sans compter ceux qui font un métier de la mendicité. Dans les villes de l'intérieur, je ne crois pas, d'après mes informations et mes observations personnelles, que l'on puisse en compter plus de 20 ou 25 pour des populations de 150 à 200,000 habitants. Dans les campagnes, on peut dire qu'il n'y en a pas.

Quant à la seconde cause ordinaire des infanticides, on verra tout à l'heure qu'elle n'existe pour ainsi dire pas, puisque le mariage est, au triple point de vue social, politique et religieux, un devoir tellement étroit et sacré, que le nombre des célibataires au-dessus de 24 ans ne vaut vraiment pas la peine qu'on en parle. Cependant des fléaux imprévus peuvent tout à coup plonger des familles dans la détresse et leur faire considérer comme un malheur une nouvelle naissance. Mais pourquoi se déferaient-elles de leurs enfants par la mort, alors que l'abandon des enfants, regardé comme la plus douloureuse des extrémités pour les parents n'est point poursuivi par l'État ? alors qu'il existe au contraire, depuis la plus haute antiquité, des orphelinats et des établissements spéciaux où ces enfants que l'on va en quelque sorte chercher à domicile, reçoivent les soins les plus assidus et les plus intelligents. Car telle est la vérité ; croire que, avant l'arrivée des missionnaires catholiques en Chine, les enfants mouraient comme des chiens dans les rues, et qu'en dehors de l'Église catholique apostolique et romaine, il n'y a ni salut, ni pitié, ni charité, est une erreur dont il faut absolument se débarrasser. Du reste, le lecteur va en juger lui-même ; mais avant d'exposer les deux systèmes, chinois et catholique, et les procédés suivis dans leurs différents orphelinats, je dois répéter que, de même que l'infanticide et pour les mêmes raisons, l'abandon et l'exposition des enfants sont beaucoup plus rares en Chine qu'en France. Un missionnaire, le P. Chevrier ou Cherrier, placé à la

tête de l'établissement de la Sainte-Enfance à Tien-Tsinn, ville de plus de 300,000 âmes, me disait, en 1862, que depuis l'ouverture de cet établissement, qui datait de trois ans, il n'avait pas encore pu, par aucun moyen, se procurer un seul enfant.

“ Puis, l'abandon n'y a pas ce caractère définitif qu'il a ailleurs. Il cesse très souvent avec les causes qui l'avaient déterminé ; et comme la pauvreté n'est pas incurable, mais passagère, les parents vont très souvent redemander aux orphelinats les enfants qu'ils leur avaient confiés. Dans les établissements chinois, on s'empresse de les leur rendre. Il n'en est pas de même dans les orphelinats catholiques, où les enfants, une fois baptisés, ne peuvent plus être rendus à leurs parents non catholiques. C'est l'histoire du petit Mortara ; et c'est encore la lamentable histoire des massacres des Français de Tien-Tsinn, en 1870, provoqués par le refus des missionnaires de rendre aux familles chinoises des enfants qu'ils avaient enfin réussi à se procurer à la suite des inondations du fleuve Jaune. Il ne faut pas oublier, en effet, que le but de l'institution de la Sainte-Enfance n'est pas de sauver les enfants de la mort temporelle, mais qu'il est essentiellement de les sauver de la mort spirituelle. En sorte que l'idéal de cette institution serait que chaque enfant mourût aussitôt baptisé, et que ceux qui survivent sont considérés comme de véritables *impedimenta*. Un évêque, M. Baldus, disait, à ce sujet, à un autre évêque, M^r Delaplace, qui m'a répété le propos : “ qu'il serait bien à désirer qu'une bonne épidémie vint le débarrasser de ses orphelins ”. Ce n'était, sans doute, qu'une boutade, mais une boutade qui ne pouvait venir qu'à l'esprit d'un missionnaire catholique. Pour les garçons encore, on leur trouve dans les différentes professions des placements aisés, des emplois assez avantageux pour leur permettre de rembourser à la Sainte-Enfance les frais qu'ils lui ont occasionnés. Pour les filles, c'est différent. Il y a peu d'emplois pour elles, et le mariage ne leur est permis qu'avec des catholiques. Or, d'une part, elles sont plus nombreuses que les garçons ; et de l'autre, ceux-ci ne restent pas toujours catholiques. Aussi le nombre des orphelines finit-il par devenir un obstacle considérable à l'œuvre essentielle de la Sainte-Enfance. Il en est tout autrement dans les orphelinats chinois, où des gens riches vont très souvent chercher, soit des enfants qu'ils adoptent, soit des maris pour leurs filles, soit des femmes pour leurs fils. Aussi ces orphelinats, dont les dépenses ne deviennent la plupart du temps que des avances dont ils sont largement remboursés, possèdent-ils de très grandes ressources qui permettent de donner aux enfants tous les soins et tous le bien-être nécessaires. Cela est si vrai, qu'un missionnaire jésuite de Sou-Tcheou, ville de 5 à 600,000 âmes, le P. Dargy, se plaignait à moi de la concurrence que faisait à l'orphelinat catholique l'orphelinat chinois. “ Il est beaucoup plus riche que nous, me disait-il ; il donne des cercueils aux petits enfants qui meurent chez lui, tandis que nous ne pouvons envelopper les nôtres que d'une botte de paille. Aussi nous est-il très difficile de nous en procurer.” Il y a d'autres raisons encore que le missionnaire ne disait pas : c'est qu'il meurt beaucoup moins d'enfants dans les orphelinats chinois que dans les orphelinats catholiques, parce que les soins y sont plus abondants, mieux entendus ; parce qu'il est absolument interdit de donner plus d'un enfant à une nourrice, tandis que les catholiques en donnent souvent trois ou quatre,

et même plus, d'après ce que m'a dit un médecin de mes amis qui avait vu le fait à Macao ; parce qu'enfin il n'arrive jamais que l'on prenne un enfant vivant pour un mort et qu'on l'enterre comme tel, ainsi que cela serait une fois arrivé dans un district voisin de ma résidence, sans la présence inopinée de l'évêque, M^r Delaplace, qui sauva l'enfant, et comme cela doit trop souvent arriver avec le peu de sollicitude dont les enfants de la Sainte-Enfance sont l'objet. Qu'ils aillent au ciel, et qu'ils y aillent le plus tôt possible ; c'est, encore une fois, tout ce qu'elle demande.

“ J'ai oublié deux choses, qui peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer les exagérations auxquelles on s'est livré au sujet des infanticides, et qui sont signalées dans la lettre du jésuite dont je citais le nom tout à l'heure. La première, c'est la nécessité où se trouve la Sainte-Enfance de s'en rapporter aveuglément aux déclarations des sages femmes, catholiques ou non, qu'elle autorise à donner le baptême aux enfants qui ne sont pas nés viables. Ces femmes reçoivent pour chaque baptême une somme de 20 à 25 centimes ; et comme aucun contrôle n'est possible, il ne serait pas étonnant qu'elles fussent tentées de réclamer des sommes plus considérables que celles qu'elles ont méritées, en rejetant alors sur des habitudes d'infanticide un excès de mortalité qu'elles ne sauraient faire accepter. La seconde cause d'exagération, c'est la pratique suivie par les familles pauvres d'exposer leurs enfants morts, afin que l'administration des Orphelinats chinois se charge de leur sépulture. La Sainte-Enfance suppose que ces enfants sont mort de mort violente ; mais c'est là une hypothèse absolument sans fondement sérieux.

“ L'infanticide et la Sainte-Enfance m'ont un peu fait sortir du cadre que je m'étais tracé, mais il était difficile de parler de l'infanticide sans provoquer bien des questions. J'ai voulu y répondre une fois pour toutes, et j'espère que la digression n'aura pas paru inutile. Pour revenir à mon sujet, j'aurais maintenant à parler de la sécurité. Mais que pourrais-je en dire que je ne vienne de dire déjà ou que je ne doive en dire plus loin ? Je ne m'y arrêterai donc pas et je passerai à un autre objet.”

L'ENFANT JÉSUS DE PRAGUE

CONTE MIRACULEUX

C'était en 1620. L'empereur d'Autriche, Ferdinand II avait remporté sur les huguenots la fameuse victoire de la montagne Blanche, qui faisait triompher le catholicisme en Bohême, tout en affermissant la maison de Hapsbourg.

Pour témoigner à Dieu sa reconnaissance, il fit construire plusieurs monastères de Carmes, dont l'un sous le vocable de Notre-Dame des Victoires.

Après le départ de l'empereur qui jusqu'alors avait pourvu aux besoins de la communauté, les religieux connurent de mauvais jours. Ils en étaient réduits à l'extrême pauvreté quand la pieuse princesse Polyxena Lobkowitz vint offrir au prieur une statue de l'Enfant Jésus :

“ Je vous apporte ce que j'ai de plus précieux au monde, leur dit-elle. Honorez, vénérez cette statue de l'Enfant Jésus, et rien ne vous manquera plus désormais.”

Ils firent comme elle voulait et les secours affluèrent au couvent.

L'un des religieux, le Père Cyrille, se faisait remarquer par sa vive tendresse pour l'Enfant Sauveur et ne cessait de propager sa dévotion.

Deux ans après la guerre éclata au Bohême.

Quelques religieux durent partir ; puis les vicissitudes, les alarmes, les inquiétudes de ces tristes temps firent oublier la dévotion à l'Enfant Jésus de Prague et le couvent fut accablé de maux.

Les religieux durent fuir, et le monastère, l'église furent saccagés et pillés.

Un soldat grossier apercevant la statue, s'en saisit et la jeta dans un tas de décombres, en arrière de l'autel.

Cinq ans plus tard, la paix et les religieux revinrent au couvent qui sembla voué au malheur. Des calamités de toutes sortes s'abatirent sur lui.

Le Père Cyrille demanda alors la faveur de chercher la statue, qui fut trouvée et replacée sur l'autel. Le même jour, de grandes grâces furent accordées aux Carmes et la prospérité commença enfin à reflourir.

Un jour le Père Cyrille étant agenouillé devant la chère statue, il entendit distinctement : “ Ayez pitié de moi, j'aurai pitié de vous. Restaurez mes mains et je vous rendrai la paix. Plus vous m'honorerez, plus je vous bénirai.”

Un manteau couvrait l'enfant, en le lui ôtant, le Père Cyrille vit ses mains brisées. Il demanda au prieur de les faire réparer, mais celui-ci ne le put à cause de leur misère. Le religieux se mit en prières et quelques jours plus tard un mourant lui légua cent florins pour l'Enfant Jésus.

Transporté de joie, il va trouver le prieur, qui achète avec l'argent une autre statue qu'il trouvait encore plus belle.

Mais dès qu'elle fut placée sur l'autel, un candélabre tomba du plafond et brisa la statue.

Et, de nouveau, le malheur accabla la communauté.

Le Père Cyrille eut encore recours à la prière.

Un jour, pendant son oraison, une dame voilée vint à lui et lui remit une somme destinée à la restauration de la statue.

Malheureusement la communauté était si pauvre que le prieur ne put permettre au Père Cyrille d'employer l'argent comme il désirait et la statue dut encore attendre. De nouvelles afflictions assaillirent le monastère, mais la statue n'était pas réparée et le Père Cyrille en était tout attristé.

Un jour il entendit clairement une voix qui disait :

“ Placez-moi à l'entrée de votre sacristie et il viendra quelqu'un qui aura pitié de moi.”

Quelque temps après un inconnu se présenta, demanda à faire réparer la statue, ce qui lui fut accordé avec reconnaissance et joie, et peu de jours plus tard la charmante et généreuse statue était entièrement restaurée.

Nous la connaissons tous ; elle s'appelle : l'Enfant Jésus miraculeux de Prague.

Aujourd'hui, cette dévotion est solidement rétablie à Prague et répandue en Hollande, en France, en Amérique et dans beaucoup d'autres pays.



Ce petit conte est charmant, en vérité. Et nous comprenons que les vieilles bigotes de Prague, de Hollande, de France, d'Amérique, du Canada et des autres lieux où fleurit le crétinisme, tombent en pamoison à cette lecture abracadabrante. Ce que nous comprenons moins, c'est que tous les fidèles de ces pays fassent ainsi acte d'idolâtrie.

Ainsi il est dit, ch. XX de l'Exode :

V. 4.—Vous ne ferez point d'image taillée ni aucune figure, de tout ce qui est en haut dans le ciel, et en bas sur la terre, ni de tout ce qui est dans les eaux sous la terre.

V. 5.—Vous ne les adorerez point et vous ne leur rendrez point le souverain culte. Car je suis le Seigneur votre Dieu, le Dieu fort et jaloux qui venge l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération dans tous ceux qui me haïssent.

V. 6—et qui fais miséricorde dans la suite de mille générations à ceux qui m'aiment et gardent mes préceptes.

Vous voyez que le Dieu de la bible, le vrai Dieu, le Dieu fort et jaloux n'y va pas par quatre chemins :—Je vous défends de vouer un culte à toute image taillée représentant quoique ce soit placé dans le ciel, sur la terre, sous l'onde ou dans les entrailles du globe.

Mais comme cette défense serait préjudiciable aux moines qui ne vivent que d'escroqueries, tous les pères Cyrille de tous les ordres traitent le père Éternel de vieux rabâcheur et battent monnaie en se riant des préceptes surannés qu'ils nous présentent cependant comme la règle absolue d'où dépend notre salut.

Ah ! les cyniques farceurs !

ÉPITRE D'UN GUERRIER

Il ne se passe pas de semaine sans que l'un de nos grands quotidiens ne publie une lettre du Sud-Africain, écrite par un des survivants du contingent canadien. Pour varier, nous prions nos lecteurs de nous permettre la reproduction d'une lettre émanant d'un zouave pontifical, lettre adressée en 1869 au Constitutionnel de Trois-Rivières, et pieusement recueillie par Buies, dans le No 19 de sa *Lanterne* :

“ L'an dernier, ” contait dernièrement un officier tout à fait digne de foi, “ pendant les événements d'Octobre et Novembre, un corps de garibaldiens franchissait de grand matin les frontières romaines et se disposait à envahir les États Pontificaux, quand, à son grand étonnement et tout à fait contre son attente et ses prévisions, un bataillon de Zouaves apparut tout rangé en bataille, sur le sommet d'une montagne voisine. Le soleil levant frappait sur les défenseurs du Pape et les hommes, les armes, les habits, tout était du plus beau brillant : on eût dit une armée de *séraphins*. Il n'en fallait pas tant pour les braves garibaldiens, et tous de rebrousser chemin et de repasser glorieusement la frontière.

“ Maintenant, qui commandait ces Zouaves et d'où venaient-ils ? Personne ne le sait. Les autorités militaires affirment n'avoir envoyé aucune troupe dans cette direction et sont prêtes à affirmer qu'aucune compagnie composant le régiment des Zouaves n'a pu humainement se trouver en cet endroit au jour indiqué. Qu'était-ce donc que ces brillants soldats ? Probablement les morts de Castelfidardo, de Serristori, de Monte-Lebratti, de Mentana, envoyés par Dieu pour prêter main sainte à leurs anciens frères d'armes. Oh ! ce dût être un beau jour pour ces guerriers que celui où il leur fut permis de venir encore une fois faire face aux ennemis de l'Église et les humilier par leur seule présence. Des incrédules et des ignorants peuvent rire de ce fait, mais pour celui qui connaît l'histoire, cela n'a rien d'extraordinaire : toute la campagne de 1867 est un miracle continu.

“ Le grand Concile annoncé et fixé par Pie IX nous en est le plus sûr garant. Les étrennes que je faisais espérer dans ma dernière ont été distribuées et voici les noms des favoris de 1869 : MM. Lebel, Hénault, Lachapelle, Pepin, Trudel, Fréchette ; tous les six ont été nommés caporaux.

“ La plupart des compagnies aujourd'hui à Rome doivent en sortir bientôt pour faire place à leurs sœurs en garnison depuis quatre mois. Voilà encore des marches et des fatigues ; mais nous chanterons :

En avant, marchons
 Zouaves du Pape ! à l'avant-garde !
 En avant, marchons,
 Le Pape nous regarde
 En avant, bataillons !

et chaque note de ce refrain chéri ranimera notre courage et nous fortifiera.”

DENIS GÉRIN,
Soldat de Marie et de Pie IX.

C'est trop beau pour être commenté.

Un pieux trafiquant inconnu a mis en vente une ineptie intitulée :

SAINTE LETTRE DE JÉSUS-CHRIST

ET PORTANT LE SOUS-TITRE SUIVANT :

Copie d'une lettre d'oraison trouvée au saint Sépulcre de N.-S. Jésus-Christ à Jérusalem et conservée dans une cassette en argent par Sa Sainteté et par les empereurs et impératrices chrétiens.

Suit une grossière image du Christ au calvaire, avec, au pied de la croix, la Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine.

Cette épître est placée sous la Puissante sauvegarde de Sa Sainteté Léon XIII Souverain Pontife à Rome.

Nous citons :

“ Sainte Elisabeth, reine de Hongrie ; sainte Mathilde et sainte Brigitte, désirant savoir quelque chose de la passion de N.-S. Jésus-Christ, firent une oraison particulière par laquelle Jésus-Christ leur apparut et leur dit..... :”

Observons, avant d'aller plus loin, l'ignorance de l'imposteur qui a lancé ce pieux placard dans le commerce,

Il y a eu deux saintes du nom de Mathilde. L'une est née à une date ignorée et est morte en 968 ; l'autre a vécu de l'an 1100 ou l'an 1118.

Sainte Elisabeth de Hongrie est née en 1207 et elle est morte en 1231. Sainte Brigitte, elle, a vécu de 1302 en 1373.

Donc entre la mort de la dernière Mathilde et la naissance de sainte Elisabeth il s'est écoulé 89 ans, et entre la mort d'Elisabeth et la naissance de sainte Brigitte, on compte 71 années.

Il n'est donc pas possible de croire que Jésus-Christ leur a apparu alors qu'elles étaient réunies pour faire une oraison en commun.

Ceci dit, nous copions la lettre réputée divine sans en changer un mot :

“ Sachez que les soldats étaient 150, ceux qui m'ont conduit lié étaient 23, les exécuteurs de justice étaient 83, et les coups de poing que j'ai reçus à la tête 150, dans la poitrine 108, et les coups de pieds sur les épaules 38. Ils m'ont traîné avec des cordes et par les cheveux 23 fois ; ils m'ont battu et craché à la face 180 fois ; coups sur le corps, 6666 ; coups sur la tête, 110 ; ils m'ont traîné et tiré par la barbe 23 fois ; plaies à la tête, 20 ; des épines de jonc marin, 72 ; percé des épines, 110 ; épines mortelles dans le front, 3 ; après m'avoir flagellé ils m'ont vêtu en roi burlesque ; plaies sur le corps, 1250. Les soldats qui m'ont conduit au calvaire étaient 608 ; mes gardiens étaient 3 ; les gouttes de sang répandu, 28,430.

“ A qui récitera chaque jour, 7 Pater, Ave et Gloria pendant 15 ans pour égaler les gouttes de sang que j'ai répandues, il lui sera accordé 5 grâces qui sont : la première : indulgence plénière et remise de ses péchés ; la seconde : il sera libre des peines du purgatoire ; la troisième : en cas de mort avant d'avoir accompli la période des susdits 15 ans, sera pour lui comme s'il l'eut complétée ; la quatrième : à sa mort, il sera considéré comme s'il eut répandu son sang pour la sainte Foi ; la cinquième : je descendrai du ciel chercher son âme et celle de ses parents jusqu'à la quatrième génération.

“ Par l'œuvre divine une autre copie semblable à la susdite lettre, écrite en lettre d'or, a été miraculeusement trouvée par une enfant de 7 ans dans un endroit nommé Pursit à 3 milles de Marseille.

“ Cette lettre, datée du 2 janvier 1750, déclare que tous ceux qui travailleront le dimanche seront maudits de moi, parce que le dimanche vous devez aller à l'église et prier Dieu qu'il vous pardonne vos péchés, et pour ça je vous ai donné 6 jours de travail, et le septième est pour le repos et faire œuvre de dévotion et de votre substance, faire du bien aux pauvres, et vos familles seront remplies de bénédictions et de grâces. Au contraire, si vous ne croyez pas, vous aurez des punitions très graves sur vous et sur vos fils, et je vous enverrai la peste, la famine, la guerre, tonnerre et tremblement de terre.

“ Ceux qui jugeront que cette lettre n'est pas écrite par œuvre divine et dictée de la parole sacrée de Dieu, et ceux qui la tiendront malicieusement cachée sans la publier à d'autres personnes, seront maudits de Dieu, et au contraire ceux qui la feront connaître, tous leurs péchés seront effacés, et ceux qui la conserveront et la feront lire ne périront jamais.

“ Ceux qui porteront cette oraison ne mourront pas noyé, ni de mort malheureuse, ni de mort subite ; il seront exempts de contagion et de peste, et ne mourront pas sans confession.

“ Les femmes qui porteront cette lettre sur elles seront heureuses dans leurs maladies et hors de tout danger.

“ Dans les maisons où il y aura cette oraison, il n'y aura pas de trahison, et ceux qui la porteront sur eux 40 jours avant de mourir verront la Bienheureuse Vierge Marie, comme l'a dit St-Grégoire, Pape.”

Nous croyons inutile de faire le moindre commentaire au sujet du négoce auquel cette pièce donne lieu, car la lettre que nous venons de reproduire est dans le commerce et se vend 5 sous.

Ce détail est bien ce qu'il y a de plus miraculeux dans l'affaire.

LES FILS D'ADAM

Il y a quelques semaines, des échauffourées sanglantes se sont produites à la Nouvelle-Orléans. Cinq hommes ont été tués et quinze autres sérieusement blessés.

Il paraît que cette émeute a eu lieu à la suite de l'assassinat d'un officier de police par un nègre, Robert Charles, qui, naturellement, comme dans toute ville où la police est bien faite, a pu s'échapper avec facilité. Par contre, un autre nègre, nommé Pierre, qui accompagnait le meurtrier, a été mis en état d'arrestation et la populace réclamait sa tête, faute de pouvoir jouir de celle du véritable coupable.

De là les troubles.

Un jeune homme de New-York, un blanc bon teint, a eu l'imprudence de dire publiquement que les nègres étaient des hommes comme les autres, que le cœur des noirs pouvait être aussi bon que celui des blancs, et qu'il était injuste de rendre toute une catégorie de citoyens responsable du crime d'un des leurs. Bref, ce brave jeune homme s'efforça de faire entendre raison à une foule délirante et tâcha de démontrer aux énergumènes qu'ils ne devaient pas faire expier à des groupes la faute d'un seul.

On faillit lyncher le pauvre jeune homme.

Traduit devant le magistrat, celui-ci lui demanda, aussi sérieusement que sévèrement :

— " Considérez-vous un nègre à l'égal d'un blanc ? "

— " En mon âme et conscience, oui ! " répondit le prisonnier.

Pour ce, le jeune New-Yorkais a été condamné à \$25,00 d'amende ou 30 jours de prison.

Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Ne sommes-nous pas fils d'un père unique ? Avec qui donc Eve a-t-elle pu aller batifoler, pour doter la terre de bâtards ou de parias ?

Punir un homme parce qu'il soutient que les nègres appartiennent à l'espèce humaine nous semble non pas un acte d'arbitraire, mais un acte de sauvagerie.

A notre humble avis, le magistrat de la Nouvelle-Orléans qui a rendu le jugement que nous venons de citer, ne vaut pas la vermine qui peuple la chevelure crépue de tous les bamboulas de son district.

Les noirs, comme les jaunes, n'ont pas toujours tort de nous mépriser.

Les parties politiques viennent de déterrer la hache de guerre. C'est le signe le plus évident des prochaines élections générales.

UN PRÊTRE PARRICIDE

On plaide pour le moment à Grenade un procès qui passionne toute l'Espagne. L'accusé est un jeune prêtre de Castillo de Loculin, nommé Julian Anquita, de complicité avec sa mère et ses deux oncles, il a assassiné son père, Antonio Anguita, âgé de 58 ans. Le vieillard était engagé dans un procès avec ses deux frères pour une question d'héritage et, vu l'état mental et le tempéramment pacifique du père les accusés craignaient de voir celui-ci consentir à une transaction.

D'après l'acte d'accusation, le prêtre, la mère et les oncles résolurent de se débarrasser du vieux pour garder toute la fortune.

Le 11 octobre 1898, on transporta le père vers une maison de santé. En route, la famille s'arrêta dans un bois. On fit boire la vieillard, qui s'enivra, et le fils lui tendit une fiole de poison que la mère s'était procuré. Le malheureux but -- et rendit l'âme. Les assassins rendirent le cadavre méconnaissable en écrasant la tête avec des pierres. Puis, on le jeta dans un ravin. Les meurtriers répandirent le bruit que le père était mort dans une maison de santé. Le prêtre dit une messe pour le repos de l'âme du mort. Mais le meurtre fut découvert grâce à la falsification des pièces de légitimation trouvées sur le cadavre.

Le ministère public a demandé la peine de mort pour le prêtre et sa mère, la réclusion pour les deux complices.

Le dernier rapport de l'inspecteur des pénitenciers contient quelques chiffres intéressants, qui nous montrent le peu d'efficacité des sermons, qu'ils soient déclamés par un prêtre ou par un pasteur. C'est ainsi que nous savons qu'au 30 juin 1899 la population totale des cinq pénitenciers du Dominion était de 1445 sujets. Sur ce nombre, il y avait 154 prohibitionnistes, 842 tempérants et 449 intempérants. Ce qui tendrait à prouver que la tempérance n'entraîne pas nécessairement avec elle les autres vertus. Si nous considérons maintenant les croyances religieuses de ces intéressants pensionnaires, nous trouvons que les catholiques figurent pour 713, que les 14 sectes protestantes sont représentés par 717 sujets et les irrégieux par 18. D'où l'on peut conclure que les pratiques pieuses ne préservent pas toujours des faux pas.

